

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 23
Votants : 23
Date de la convocation
7 mai 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, TREIZE MAI à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● **Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, PATRICE-BOURDELLE Christine, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe, LEROY Jean-Maurice

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Messieurs M. CAPELLE Hubert, VERONT Fabrice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, CHANTRELLE Brice, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier, BEAUMONT Joël

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

Objet : MAPA Construction d'un Pôle multi-accueil – Relais Petite Enfance Bio sourcé – Paille insufflée et labellisé Passivhaus – Attribution Lot 4 et Lot 13

Rapport conjoint de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse

Vu le PCAET et le CRTE,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 30 novembre 2020 confiant une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage à MPI Développement, représentée par M. CAHON portant sur le projet de construction d'un pôle multi-accueil et RPE sur la commune de Moreuil,

Vu la mission d'AMO Technique confiée à TOERANA HABITAT, représentée par M. Frédéric COUSIN, portant sur la prestation d'accompagnement et de vérification technique, de bureau d'étude isolation bio/agrosourcée et haute performance énergétique sur le projet de construction d'un pôle multi-accueil et d'un RPE à Moreuil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2021, relative à la demande de soutien de la CAF pour le projet référencé en objet,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, relative au Plan de Financement Prévisionnel du projet Pôle multi-accueil - Relais Petite Enfance à Moreuil et aux demandes de subvention auprès des partenaires,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 16 mai 2022, attribuant la mission de Maîtrise d'œuvre du projet de construction du pôle multi-accueil – Relais Petite Enfance à MURMUR ARHCITECTURE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 décembre 2022, relative au Plan de Financement Prévisionnel du projet Pôle multi-accueil - Relais Petite Enfance à Moreuil et aux demandes de subvention auprès des partenaires,

Pour rappel :

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la CCALN projette la construction d'un Pôle multi-accueil et Relais Petite Enfance (RPE) sur la commune de Moreuil.

En effet, les équipements intercommunaux existants à Moreuil, à savoir un pôle multi-accueil 20 places : Les Pt'hiboux localisé Rue Veuve Thibauville et un RPE (ex-RAM) localisé Rue Maurice Garin ne rassemblent pas les conditions optimales d'accueil des jeunes enfants, des assistantes maternelles, des familles et des agents.

La CCALN a défini dans ses priorités des projets structurants ayant notamment pour objectif d'améliorer les services à la population en lien avec les orientations de Développement Durable et de Transition écologique.

La maîtrise foncière du site d'implantation de ce futur projet est acquise, puisque la CC dispose de la surface nécessaire à la réalisation de cet équipement à côté des structures sportives du collège de Moreuil, dans un espace relativement préservé et propice à une conception en adéquation totale avec les mesures d'accessibilité.

Le bâtiment en matériaux biosourcés avec certification PHPP (surface totale estimée : 838 m² environ) accueillerait un Pôle multi-accueil (32 places) et un RPE désormais ouvert à l'accompagnement des familles. Les échanges et la mutualisation des services s'en trouveront simplifiés.

Au regard des subventions accordées :

Vu la convention d'Objectifs et de Financement du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) Relais Assistant Maternel avec la CAF en date du 13 janvier 2020, portant sur l'attribution de 160 000 €,

Vu la convention d'Objectifs et de Financement du Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) avec la CAF en date du 19 janvier 2022, portant sur l'attribution de 468 000 €,

Vu la convention portant Subvention d'investissement avec la CAF en date du 19 janvier 2022, portant sur l'attribution de 332 000 €,

Vu l'arrêté du Conseil Départemental en date du 8 avril 2022 relatif à l'attribution de 326 702 € au titre de la Contractualisation 2017-2022,

Vu l'attribution en date du 10 octobre 2022 d'un montant de 24 700 € au titre du FRATRII,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2022 (modifiée le 16 mai 2022) portant attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 170 000 € (tranche 1)

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2023 portant attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 250 000 € (tranche 2)

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023 portant attribution de la de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 250 000 €

Vu l'instruction en cours de la demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France, pour un montant de 750 000 €, au titre du dispositif REV3

Compte tenu du Plan Prévisionnel Global suivant :

DEPENSES en € HT	RECETTES		
3 413 268	326 702	CD80	9,57%
	960 000	CAF	28,13%
	569 079	DSIL	16,67%
	100 158	DETR	2,93%
	24 700	FRATRII	0,72%
	749 995	REGION REV3	21,97%
	682 634	CCALN	20,01%
3 413 268	3 413 268		100,00%

Vu la publication du marché de travaux en procédure adaptée le 20 septembre 2023,

Vu la délibération 2023-11.12_04 Feuillet 769 Bureau Communautaire du 11 décembre 2023, attribuant 12 lots : 01 : Gros œuvre, 02 : Charpente Ossature Bois bardages, 03 : Couverture Etanchéité, 05 : Plâtrerie, 06 : Menuiseries intérieures, 07 : Plomberie CVC, 08 : Electricité (compris photovoltaïque), 09 : Sols souples, 10 : Carrelage faïence, 11 : Peinture, 12 : Cuisine et 15 : VRD, et déclarant infructueux les lots 04 : Menuiseries extérieures, 13 : Serrurerie et 14 Paysage Aménagements extérieurs,

Vu la publication de la relance des lots 4 et 13, le 19 janvier 2024 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://marchespublics596280.fr>,

Vu le terme des remises des offres fixé au 07 mars 2024 à 12H00,

Vu le rapport d'analyse des offres produit par le Maître d'œuvre ci-joint,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 Abstention : M. DURAND) le Bureau communautaire :

- Entérine l'attribution du lot 4 : Menuiseries Extérieures à ALTOMARE ALTALU pour un montant de 150 250 € HT,
- Entérine l'attribution du lot 13 Serrurerie à CMB pour un montant de 117 881 € HT,
- Déclare sans Suite le lot 14 par mesure d'économie,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer les marchés et tous les documents en rapport avec les présentes décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 13 mai 2024
à AILLY SUR NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

15/05/24

Affiché le

15/05/24



Le Président,

Alain DOVERGNE

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070969-20240513-2024_1305_03-CC



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES Phase ACT - Relance

Travaux Construction d'un Pôle multi-accueil – Relais Petite Enfance
Bio sourcé – Paille insufflée et labellisé Passivhaus
à Moreuil (80)
rue Léon Blum – 80110 MOREUIL
Indice C - 29.04.2024



MAÎTRISE D'ŒUVRE

SAS murmur architecture
45 Mail Albert 1er – 80000 AMIENS
09.63.63.72.70.
contact@murmur-architecture.com

EBB - BET structure bois
ENERGELIO - BET thermique & fluides
DELTA FI – BET Electricité
LESLIE ACOUSTIQUE - BET acoustique
EVIA - BET VRD

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Représentée par : **Communauté de communes Avre Luce Noye**
Adresse du projet : **Rue Léon Blum - 80110 MOREUIL**
Adresse du maître d'ouvrage : **Zone d'Activités, Route de Boves 80250 AILLY SUR NOYE**
Tel/mail : **direction@avrelucenoye.fr**

TABLE DES MATIERES

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR..... 5

2 OBJET DE LA CONSULTATION..... 5

3 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION 5

4 JUGEMENT DES OFFRES..... 5

 4.1 QUALITE " VALEUR TECHNIQUE " DES REPONSES 6

 4.2 PRIX DES PRESTATIONS 6

5 VERIFICATION DES OFFRES 7

 5.1 Lot n°04 Menuiseries extérieures 7

 5.2 Lot n°13 Serrurerie Charpente Métallique 10

6 Annexes..... 11



Coordonnées de l'équipe de maîtrise d'ouvrage :

- AMO : MPI Développement - 06 63 02 48 54 - jpcahon@mpideveloppement.com
- ATMO : Frederic COUSIN fred@eco-construction.net
- MOA : DGS Lucie DOUCHET - 0670204358 - 0322090317 - direction@avrelucenoye.fr

Coordonnées de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Mathilde HEREN, architecte murmur architecture, cheffe de projet – 06.44.28.82.56. - mh@murmur-architecture.com
- EBB - BET structure bois
- Energelio - BET thermique
- DeltaFI - BET électrique SSI
- LESLIE ACOUSTIQUE - BET acoustique

OPC :

- MIEC
- Contact GIGOT Cedric - cedric.gigot@meic.fr

Contrôleur Technique :

- APAVE
- ELLAOUNI Lalla Souhela - lallasouhela.ellaouni@apave.com

Sécurité et protection de la santé des travailleurs

- Niveau 2
- MEGATEC
- LARIQUE Romain - romain.larique@megatec-ingenierie.fr

Etude de sol Mission G2AVP et G2PRO

- ECR Environnement - J.Tribouillois@ecr-environnement.com

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Communauté de Communes Avre Luce et Noye
Zone d'Activités
Route de Boves
80250 AILLY SUR NOYE
direction@avrelucenoye.fr
Correspondant : Monsieur Le Président

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de Travaux de Construction d'un Pôle multi-accueil – Relais Petite Enfance Bio sourcé – paille insufflée et labellisé Passivhaus à MOREUIL (80).

La présente consultation consiste en la relance de deux lots précédemment classés infructueux :

- 04 Menuiserie extérieure
- 13 Serrurerie

3 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Coût prévisionnel total des travaux : 2 321 000€HT (montant de base)

Le marché est décomposé en 15 lots

- 01 Gros œuvre
- 02 Charpente – Ossature Bois – Façades – Paille Insufflée
- 03 Couverture zinc - Etanchéité
- 04 Menuiserie extérieure
- 05 Plâtrerie –Isolation
- 06 Menuiserie intérieure
- 07 Plomberie – Sanitaire - CVC
- 08 Electricité
- 09 Sols souples
- 10 Carrelage - Faïence
- 11 Peinture
- 12 Equipements de cuisine
- 13 Serrurerie
- 14 Espaces verts
- 15 VRD (analyse hors équipe MOE)

4 JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères pour le jugement des offres sont notés différemment selon les lots et la technicité demandée pour chacun.

Les critères de notation, sur un total de 100 points, sont les suivants :

CRITERES	NOTES
Prix	60 points
Valeur technique	40 points



A égalité de valeur technique, l'offre retenue sera l'offre la moins disante (prix le plus bas). Les offres paraissant anormalement basses pourront être rejetées sur décision motivée, sur les critères énoncés au décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics (abrogé par décret n°2018-1075 du 03/12/2018- art.14).

L'offre la mieux classée est celle qui totalise le plus de points.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

Le pouvoir adjudicateur écarte les offres inappropriées, et après négociation éventuelle avec l'ensemble des candidats retenus, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

4.1 QUALITE " VALEUR TECHNIQUE " DES REPONSES

Le total correspondra à la somme de ces notes et un classement sera établi en fonction de la note la plus élevée à la moins élevée déterminant l'entreprise qui aura fourni le mémoire technique le plus complet.

Devront figurer dans le mémoire technique pour tous les lots

- Méthode et organisation du chantier – 30 points
- Description des moyens humains et matériels affectés au chantier – 30 points
- Sécurité et hygiène sur le chantier sur le chantier – 20 points
- Délais d'exécution – 20 points

En compléments pour le lot 02 :

- L'entreprise doit définir la méthode de protection de l'ouvrage et de la matière sont des points importants. Le contrôle qualité avec le rapport technique de l'opération rédigé par l'entreprise de mise en œuvre (décrit au CCTP).
- Justifier d'une cardeuse puissante avec accessoires adaptée et protégée en cours de chantier
- Justifier de formation de la mise en œuvre de la paille blé hachée insufflée à haute pression dispensée par le fournisseur du produit. Si l'entreprise n'a pas été formée avant la remise de l'offre, elle doit justifier du succès à l'examen décerné lors de cette formation avant la notification du marché.

4.2 PRIX DES PRESTATIONS

Ce critère fait l'objet des sous pondérations suivantes :

- **70 points** sont attribués à la valeur financière de l'offre, telle que mentionnée dans l'acte d'engagement. L'entreprise la moins-disant obtient le nombre de points maximum, c'est-à-dire 70 points sous réserve de prix anormalement bas. Les autres entreprises reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins-disante selon la formule suivante : $N = 70 \times (\text{Montant de l'offre la moins-disant}) / (\text{Montant de l'offre considérée})$
- **10 points** sont attribués pour le respect du cadre D.P.G.F, ce sous critère sera jugé au vu de la complétude et du respect des lignes de la DPGF,
- **20 points** sur la qualité de l'étude de prix jugée au vu de la cohérence entre les prix et les quantités

Note « prix » = somme des points attribués pour chacun des sous critères x 60%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le détail du prix global et forfaitaire et l'acte d'engagement, l'acte d'engagement qui prévaudra et le montant du détail global et forfaitaire sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5 VERIFICATION DES OFFRES

5.1 LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES

5.1.1 OFFRES DES ENTREPRISES

L'ensemble des commentaires de notation de la MOE sont joints en annexes « analyse des offres »

- **Entreprise : EMP Entreprise de Menuiseries Picardes**
157 rue Emile Zola 80450 CAMON
contact@emp80.fr
SIRET : 82281268100044
– Offre reçue : (Base) 162 909.62 €HT
- **Entreprise ETS Gance & Fils**
03 rue Jean Catelas 80320 CHAULNES
contact@sarlgance.fr
SIRET : 32328806800014
– Offre reçue : (Base) 182 828.91 €HT
- **Entreprise Altomare Altalu**
Cité des Aterliers 62820 LIBERCOURT
gd@altomare.fr
SIRET : 32683156700010
– Offre reçue : (Base) 150 250.00 €HT
- **Entreprise BHF Delaplace**
Route de Taisnil – ZA Le Capron 80480 SALEUX
contact@bhf-delaplace.fr
SIRET : 34420375700028
– Offre reçue : (Base) 183 560.00 €HT

Offre anormale : sans objet

Rappel estimation lot : 129 405.80 €HT

Analyse du dossier par les entreprises :

- **Entreprise : EMP Entreprise de Menuiseries Picardes** : L'entreprise a remis une offre conforme au cadre de réponse. Le mémoire technique est satisfaisant, et répond aux critères du CCTP.
- **Entreprise Gance & Fils** : L'entreprise a remis un dossier technique qui ne permet pas de juger de la conformité avec les prescriptions.
- **Entreprise Altomare Altalu** : L'entreprise a remis une offre conforme au cadre de réponse. Le mémoire technique est très satisfaisant, il répond aux critères du CCTP. Quelques points amènent des précisions (fait l'objet de questions à l'entreprise).
- **Entreprise BHF Delaplace** : L'entreprise a remis une offre conforme au cadre de réponse. Le dossier technique manque d'un certain nombre de précisions pour en vérifier la conformité avec les prescriptions.



5.1.2 NOTATION SELON LE CRITERE N°1 (PRIX) – 60PTS

SUR LA BASE :

- Entreprise EMP Entreprise de Menuiseries Picardes : 56/60pts
 - Entreprise Gance & Fils : 49/60pts
 - **Entreprise Altomare Altalu : 60/60pts**
 - Entreprise BHF Delaplace: 52/60pts
- Offre de l'entreprise **Altomare Altalu** : 150 250.00 €HT
Compatibilisant ainsi la note maximale : **60/60pts**.

Voir en annexe le document « Analyse des offres » pour le détail des notes obtenues par les entreprises.

5.1.3 NOTATION SELON LE CRITERE N°2 (VALEUR TECHNIQUE) – 40PTS

SUR LA BASE :

- Entreprise EMP Entreprise de Menuiseries Picardes : 33/40pts
- Entreprise Gance & Fils : 21/40pts
- **Entreprise Altomare Altalu : 37/40pts**
- Entreprise BHF Delaplace: 34/40pts

→ Note technique totale de l'entreprise **Altomare Altalu** : **37/40pts**

Le détail de la notation de chaque candidat est joint en annexe.

5.1.4 QUESTIONS - REPONSES

Il a été posé un certain nombre de questions à l'entreprise Altomare Altalu, qui a remis l'offre la plus intéressante, afin qu'elle précise quelques points de son dossier technique qui pouvaient manquer de précisions.

Les réponses apportées ont été satisfaisantes, elles permettent de confirmer la conformité en tous points de l'offre de l'entreprise. Elles ne remettent pas en question la notation technique des candidats.

Afin d'assurer les performances thermiques des menuiseries conformément à la recherche de certification *PassivHaus*, ainsi que pour des raisons esthétiques, nous proposons à la maîtrise d'ouvrage de retenir les menuiseries en Mélèze continu.

5.1.5 CLASSEMENT FINAL

A partir des critères de sélection développés précédemment, le classement final est le suivant :

→ **Entreprise Altomare Altalu classée 1ère**

EMP	
Note Méthodologie (note/0,4)	33
Note Prix des prestations (note/0,6)	57
Note globale = Note Prix + Note valeur technique	90
Classement	2

GANCE ET FILS	
Note Méthodologie (note/0,4)	21
Note Prix des prestations (note/0,6)	50
Note globale = Note Prix + Note valeur technique	71
Classement	4

AL TOMARE ALTALU	
Note Méthodologie (note/0,4)	37
Note Prix des prestations (note/0,6)	60
Note globale = Note Prix + Note valeur technique	97
Classement	1

BHF Delaplace	
Note Méthodologie (note/0,4)	34
Note Prix des prestations (note/0,6)	52
Note globale = Note Prix + Note valeur technique	86
Classement	3

5.1.6 CONCLUSION

Nous proposons à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise **Altomare Altalu** pour un montant total de **150 250,00 €HT**



5.2 LOT N°13 SERRURERIE CHARPENTE METALLIQUE

5.2.1 OFFRES DES ENTREPRISES

L'ensemble des commentaires de notation de la MOE sont joints en annexes « analyse des offres »

- **Entreprise : SAS Loison**
ZI rue des deux ponts BP61 59427 ARMENTIÈRES cedex
info@loison.eu – 03.28.82.90.00
SIRET : 32029116400012
 - Offre reçue : (Base) 191 507.00 €HT
 - Offre (négociée) : 168 370.00 €HT
- **Entreprise Constructions Métalliques Bosquelloises**
ZA de la Hayette 80290 POIX-DE-PICARDIE
cmbosquel@orange.fr
SIRET : 39516036900025
 - Offre reçue : (Base) 187 264.46 €HT
 - Offre (négociée) : 117 881.00 €HT

Offre anormale : sans objet

Rappel estimation lot : 43 751.58 €HT

NB : les offres des entreprises étant sensiblement identiques, et au regard de l'analyse technique de leur dossier, il semble qu'elles ne soient pas anormalement élevées mais plutôt que le lot ait été sous-estimé par la maîtrise d'œuvre. Les offres sont donc considérées comme recevables.

Analyse du dossier par les entreprises :

- **Entreprise : SAS Loison** : L'entreprise a remis une offre conforme au cadre de réponse.
- **Entreprise Constructions Métalliques Bosquelloises** : L'entreprise a remis une offre conforme au cadre de réponse. Elle propose une variante économique (hors cadre de réponse, les variantes libres ne sont pas autorisées dans le RC), qui diffère de la base par la technique employée pour la réalisation des ouvrages (travail dit « à facettes » plutôt qu'en courbe comme prescrit), ce qui permet de diminuer sensiblement le temps de réalisation des ouvrages et impacte ainsi le prix total. Cette variante est intéressante sur le plan économique. Elle n'est pas analysée dans la notation.

5.2.2 NOTATION SELON LE CRITERE N°1 (PRIX) – 60PTS

SUR LA BASE :

- Entreprise Constructions Métalliques Bosquelloises CMB : 60/60pts
- Entreprise SAS Loison : 47/60pts

Voir en annexe le document « Analyse des offres » pour les notes obtenues par les autres entreprises.

5.2.3 NOTATION SELON LE CRITERE N°2 (VALEUR TECHNIQUE) – 40PTS

SUR LA BASE :

- Entreprise Constructions Métalliques Bosquelloises CMB : 34/40pts
- Entreprise SAS Loison : 38/40pts

Le détail de la notation de chaque candidat est joint en annexe.



5.2.4 QUESTIONS - REPONSES

Il a été posé des questions aux deux entreprises, leur demandant d'étudier une alternative technique sur le projet (simplification des courbes de la charpente métallique). Les deux entreprises ont réétudié leur offre économique sur la base des mêmes éléments, et ont remis un nouveau prix dans le cadre du DPGF :

- Ets Constructions Métalliques Bosquelloises : Offre (négociée) : 117 881.00 €HT (soit -69 383.46€HT)
- Ets Loison : Offre (négociée) : 168 370.00 €HT (soit -23 137.00€HT)

Les deux offres techniques sont intéressantes, et proposent une moins-value économique significative. Nous proposons à la maîtrise d'ouvrage de retenir cette alternative technique.

Les critères de notation techniques des entreprises sont inchangés.

L'entreprise Constructions Métalliques Bosquelloises reste classée 1^{ère} à l'issue.

5.2.5 CLASSEMENT FINAL

A partir des critères de sélection développés précédemment, le classement final est le suivant :

CMB		LOISON	
Note Méthodologie (note/0,4)	34	Note Méthodologie (note/0,4)	38
Note Prix des prestations (note/0,6)	60	Note Prix des prestations (note/0,6)	47
Note globale = Note Prix + Note valeur technique	94	Note globale = Note Prix + Note valeur technique	86
Classement	1	Classement	2

5.2.6 CONCLUSION

→ Nous proposons à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise **Constructions Métalliques Bosquelloises**, pour un montant de **117 881.00 €HT**

6 ANNEXES

- Jugement des offres
- Analyse des offres
- Synthèse des offres mieux-disantes

Travaux Construction d'un Pole multi-accueil – Relais Petite Enfance Bio source – Paille insufflée et labellisé
Passivhaus à Moreuil (80)

Ville de MOREUIL

29-avr-24

mumur architecture - Energelio - EBB - Delta FI - Leslie Acoustique + EVA

ACT (relance) - RAO Ind C



SYNTHESE DES OFFRES MIEUX-DISANTES

RÉCAPITULATIF DES ESTIMATIONS		OFFRES MIEUX-DISANTES <i>selon classement final</i>		DELTA	ENTREPRISE RETENUE
LOTS		MONTANT HT <i>estimation</i>	MONTANT HT	DELTA Base / Offre mieux-disantes	ENTREPRISE RETENUE
01	GROS-CEUVRE	302 960,00 €	249 500,00 €	- 53 460,00 €	LHOTELLER BATIMENT
02	CHARPENTE OSSATURE BOIS BARDAGES	593 877,00 €	589 629,30 €	- 4 247,70 €	2C2B
03	COUVERTURE - ETANCHETE	144 348,00 €	157 019,29 €	12 671,29 €	FARASSE TOITURE
04	MENUISERIES EXTERIEURES	129 405,40 €	150 250,00 €	20 844,60 €	ALTOHARE ALTALU
05	PLÂTRERIE	121 618,00 €	133 895,17 €	12 277,17 €	EPH
06	MENUISERIES INTERIEURES	202 944,00 €	189 681,00 €	- 13 263,00 €	GANCE & FILS
07	PLOMBERIE CVC	363 200,00 €	340 399,63 €	- 22 800,37 €	SAMIT
08	ELECTRICITE (compris photovoltaïque)	301 041,00 €	219 760,00 €	- 81 281,00 €	EFFAGE ENERGIE SYSTEME NORD
09	SOLS SOUPLES	48 045,00 €	32 531,83 €	- 15 513,17 €	MUR ET SOL
10	CARRELAGE FAÏENCE	21 363,00 €	31 750,00 €	10 387,00 €	RC2B
11	PEINTURE	46 723,00 €	44 000,57 €	- 2 722,43 €	CATY PEINTURE
12	CUISINE	42 344,00 €	34 435,47 €	- 7 908,53 €	BERTRAND FROID
13	SERRURERIE	43 751,58 €	117 881,00 €	74 129,42 €	CMB
TOTAL MONTANT TRAVAUX BÂTIMENTS CH.T		2 361 619,98 €	2 290 733,26 €	-70 886,72 €	

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le



ID : 080-200070969-20240513-2024_1305_03-CC